

Province de Liège

CARTE SOCIALE



La carte sociale d'entreprise
Province de Liège

TABLE DES MATIÈRES

I.	Introduction	2
II.	Informations générales	3
III.	Revenus	7
IV.	Logement	10
V.	Mobilité	13
VI.	Santé et bien-être	17
VII.	Enfants	20
VIII.	Loisirs et rencontres	28
IX.	Apprentissage	29
X.	Intégration	30

I. INTRODUCTION

Cette Carte Sociale d'Entreprise (CSE) a pour but de vous accompagner en cas de questions de la part de vos employés.

Ce document vous permettra d'orienter au mieux votre collaborateur vers la personne de contact, si vous remarquez qu'il est confronté à certains problèmes ou qu'il a une question spécifique.

Les prestations des services sociaux englobent différents domaines : revenu d'intégration, accompagnement psychosocial, informations et conseils juridiques, médiation de dettes, aide matérielle, etc.

Une carte sociale est cependant sujette à des modifications, car des organisations peuvent changer ou fusionner, induisant l'adaptation voire la disparition de services.

A. Comment cette Carte Sociale d'Entreprise (CSE) est-elle constituée ?

Elle contient 8 domaines.

Dans chaque domaine, vous trouverez :

1. Les signaux potentiels
2. Les services et organisations qui peuvent aider
3. Des liens utiles qui peuvent orienter un collaborateur en quête d'informations plus précises

Vous pouvez cliquer sur les mots soulignés en appuyant sur la touche CTRL en faisant un clic gauche sur la souris pour arriver sur le site web du service concerné.

Toute personne souhaitant demander de l'aide peut s'adresser aux services d'accueil des trois organisations reprises ci-dessous. Elles sont investies d'une mission d'accueil claire.

B. Quelles sont les trois organisations investies d'une mission d'aide ?

1. Les CPAS du lieu de résidence du demandeur
2. Le centre d'action sociale globale
3. Les mutualités



II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Le portail sur la cohésion sociale

Ce site web vous informe sur les différentes missions de la direction de la cohésion sociale qui rassemble notamment le respect des droits fondamentaux et l'insertion et l'émancipation durables des personnes les plus fragiles en Wallonie.

B. Le portail sur le surendettement

Ce site web contient des informations sur les dettes, la médiation, les droits et obligations du créancier et du débiteur...

Les deux principaux liens d'informations sont :

- [Je gère mon surendettement avec l'aide de spécialistes](#)
- [Le planificateur de budget aide à créer un aperçu des revenus et dépenses](#)

C. Les services d'écoute

- **[Télé-Accueil](#)**

Service d'écoute gratuit 24h/24 7j/7 pour les personnes qui ont besoin de parler.

- **[Seul avec enfant](#)**

Pour les familles monoparentales

- **[Violences conjugales](#)**

Service pour venir en aide aux personnes victimes de violences conjugales. Appelez le 0800/30.030

- **[Maltraitances infantiles](#)**

Service où l'on peut dénoncer une situation de violence sur un enfant (violence physique, psychologique, sexuelle, institutionnelle ou de négligence).



- **Service Ecoute-Enfants**

Service qui répond, par l'intermédiaire du téléphone, aux questions des enfants, des adolescents, mais aussi de toute personne qui s'interroge ou s'inquiète à propos d'elle-même ou éventuellement d'autrui lorsqu'un enfant est en cause.

- **Childfocus**

Service où l'on peut signaler la disparition d'enfants ainsi que les enfants sexuellement exploités.

- **Prévention Suicide : 0800 32 123**

La ligne d'écoute du centre assure une écoute citoyenne 24h/24, dans l'anonymat et gratuitement **à toute personne qui souhaite parler**. Ne restez pas seul avec votre souffrance.

- **Infor Drogues : 02/227 52 52**

Service d'information anonyme auquel on peut s'adresser pour toute question concernant les psychotropes et les dépendances (drogue, alcool, médicaments et jeux).

D. Les organismes de paiement

- **Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage - CAPAC**

Service public gratuit pour l'introduction de documents de demandes d'allocations temporaires (chômage, vacances jeunes et seniors, crédit-temps, chômage temporaire, etc.) pour lequel il n'y a pas de service juridique spécifique.


Les demandeurs peuvent introduire leur demande pendant les heures d'ouverture sur rendez-vous ou en ligne sur « Mon dossier CAPAC ».

E. Les syndicats

Leurs rôles consistent à :

- introduire des documents de demande d'allocations temporaires : chômage, vacances jeunes et seniors, crédit-temps, etc,
- conseiller,
- apporter un support juridique pour les matières liées au travail.

Les demandes peuvent être introduites pendant les heures d'ouverture sur rendez-vous ou en ligne.



Il y a trois grands syndicats en Belgique:

1. Confédération des syndicats chrétiens de Belgique (CSC)

Syndicat chrétien composé de différentes centrales professionnelles, selon le secteur/la commission paritaire.

La cotisation à payer est calculée en fonction de la centrale professionnelle et du statut.

2. Fédération générale du travail de Belgique (FGTB)

Syndicat socialiste composé de différentes centrales professionnelles, selon le secteur/la commission paritaire.

La cotisation à payer est calculée en fonction de la centrale professionnelle et du statut.

3. Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB)

Syndicat libéral composé de différentes centrales professionnelles, selon le secteur/la commission paritaire d'activité.

La cotisation à payer est calculée en fonction de la centrale professionnelle et du statut.

F. Les mutualités

- **L'assurance soins de santé est la Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité (CAAMI)**
 - gratuite
 - obligatoire
 - pas d'assurance complémentaire
- **Les mutualités : mutualité socialiste, chrétienne, libérale, neutre, ...**
 - affiliation payante, mais gratuite pour les personnes à charge et pour les enfants
 - assurance maladie obligatoire
 - assurances complémentaires possibles



G. Les maisons médicales

- **Les maisons médicales** regroupent des soins de première ligne avec des équipes pluridisciplinaires regroupées sous un même toit et présentant les ...
 - gratuité pour le patient,
 - obligation de s'inscrire,
 - soins de médecine générale, kinésithérapie et soins infirmiers. Certaines maisons médicales disposent également de psychologues, de diététiciens, de travailleurs sociaux,
 - des soins de santé primaires (ou soins de première ligne), par opposition aux soins de santé spécialisés (ou de deuxième ligne).

L'INAMI verse à la maison médicale un montant forfaitaire pour les consultations.

On dénombre une soixantaine de maisons médicales en Wallonie.

H. Les services pour la prévention et la protection du travail

- **Liste des services agréés**
 - Le service interne
 - Le service externe
 - Le médecin du travail
 - La personne de confiance au sein de l'entreprise
 - Médecin généraliste




III. REVENUS

A. Les signaux possibles

- > Avoir une saisie sur salaire.
- > Demander une avance/un prêt.
- > Ne plus avoir de lunch ou de garniture sur les tartines.
- > Demander des conseils juridiques/d'une médiation par le biais d'un avocat pro deo.
- > Ne pas/ne plus participer à des activités sociales qui coûtent de l'argent.

B. Services concernés qui peuvent apporter de l'aide pour ces différents signaux

- **Les CPAS/Maison sociale** du domicile du travailleur pour :
 - la demande d'un support financier,
 - un accompagnement budgétaire,
 - la gestion du budget,
 - la médiation de dettes,
 - l'aide matérielle.
- **Les syndicats** pour :
 - les allocations,
 - des problèmes liés au droit du travail.
- **Le Portail sur le surendettement** pour :
 - la médiation de dettes,
 - une aide matérielle.
- **Le service social des mutualités** sert à vérifier si une personne a droit à :
 - une intervention majorée,
 - des soins à domicile,
 - une assurance santé,
 - des allocations familiales,

- 
- une pension,
 - une aide sociale ou financière,
 - une assurance maladie-invalidité,
 - une aide sur des questions administratives,
 - une inscription auprès de l'AVIQ (agence pour une vie de qualité).

Liste des services sociaux des mutualités :

- [Service social | Mutualité chrétienne \(mc.be\)](#)
 - [Service social | Solidaris](#)
 - [Service Social | FSMB \(fmsb.be\)](#)
 - [Service social | La Mutualité Neutre \(lamn.be\)](#)
 - [Le service social de votre mutuelle Partenamut | Partenamut Mutualité Libre](#)
- **Le Portail des [maisons de justice](#) en Fédération Wallonie-Bruxelles**
du domicile du travailleur pour la demande d'un support juridique.

Pour les questions juridiques simples gratuites :

- [L'aide juridique | Barreau de Liège/Huy](#)
- [L'aide juridique | Barreau de Verviers](#)
- [L'aide juridique | Maison de justice Eupen](#)

Pour l'aide juridique pro déo et l'assistance de deuxième ligne : **Justifit**. Uniquement pour les personnes répondant à certaines conditions de revenus.



- **Aide alimentaire et matérielle - distribution de nourriture et de vêtements :**

- Par le biais du [CPAS](#) du domicile de votre collaborateur.
- [Opération Thermos Liège](#) : Restaurant social
- [Foodbank Province de Liège](#) : Aide alimentaire et repas
- [Répertoire de l'aide alimentaire en Wallonie](#)
- [Liste des magasins de seconde main I Province de Liège](#) :
Magasin de seconde main
- [Base de données Alyss Province de Liège](#) :
Liste services, associations et structures d'aide

IV. LOGEMENT

A. Les signaux possibles

- > Subir une expulsion ou recevoir une menace d'expulsion.
- > Etre sans-abri ou sans domicile fixe.
- > Demande d'informations ou d'aide concernant la garantie locative.
- > Etre à la recherche d'un logement bon marché ou social.
- > Etre à la recherche d'un prêt bon marché ou social.
- > Parler de factures d'électricité et/ou d'eau trop élevées.

B. Services concernés qui peuvent apporter de l'aide pour ces différents signaux

1. Menace d'expulsion

- **Relais logement CPAS de Liège** : accompagnement au logement préventif, médiation entre propriétaire et locataire, aide à éviter une expulsion.

2. Sans-abri

- **AMA Accueil pour les sans abris** : la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) fédère des institutions assurant **l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement d'adultes et de familles en difficultés psychosociales**.
- **ARCA ASBL** : Association régionale des centres d'accueil (abri de nuit, maison d'accueil, maison de vie communautaire...).
- **Abri de nuit de Liège** : destiné aux personnes majeures qui ont momentanément besoin d'un accueil et d'un hébergement d'urgence.
- **Gens du voyage** : terrain de transit pour les gens du voyage.



3. Aide au logement

- **Logement- Ville de Liège** : informations générales concernant le logement auprès de la ville de Liège.
- **Primes rénovation** : destiné aux personnes qui :
 - ont un projet de rénovation qui implique des travaux de diverses natures,
 - souhaitent améliorer la performance énergétique de leur habitation ou économiser de l'énergie,
 - connaissent des problèmes de salubrité et veulent les solutionner.
- **Aide juridique personnelle pour la location** : destiné aux personnes qui souhaitent obtenir des réponses juridiques sur le thème du logement.
- **Les Maisons de Justice** : aide juridique gratuite unique pour une demande concrète.
- **Aide aux logements** : obtenir un prêt social pour acheter, construire ou rénover un logement.
- **Logements sociaux à Liège** : s'adressent à des personnes isolées ou aux ménages ayant des revenus modestes à moyens qui cherchent à la location des appartements ou des maisons.
- **Prêt pour garantie locative** : à destination de candidats - locataires dans le but de les aider à constituer leur garantie locative pour un bail d'habitation.
- **Aide & CPAS - Garantie locative** : s'adresse à des personnes qui souhaitent faire une demande d'intervention et d'aide dans la constitution de la garantie locative.



4. Eau, gaz et électricité

- **Comparateur de prix et factures élevées** :
Pour comparer toutes les offres d'électricité et de gaz des fournisseurs actifs en Belgique.
- **Avez-vous droit au tarif social pour l'énergie ?**
Le tarif social est normalement automatiquement appliqué par le fournisseur d'énergie.
- **Avez-vous droit au tarif social pour l'eau ?**
Le tarif social est normalement automatiquement appliqué par le fournisseur d'eau.
- **Suspectez-vous une fuite d'eau ?**
Pour les personnes qui suspectent une fuite cachée, faites appel à **Farys**.

V. MOBILITE



A. Les signaux possibles

- > Posséder un véhicule en panne ou dans l'impossibilité de le réparer.
- > Ne pas avoir de vélo à disposition/vélo perdu ou volé.
- > Ne pas savoir faire de vélo.
- > Etre en retard régulièrement.
- > Avoir des difficultés à atteindre le lieu de travail en raison de problèmes de mobilité.

B. Services concernés qui peuvent apporter de l'aide pour ces différents signaux

1. Le vélo

• Se déplacer à vélo

Découvrez l'offre de la ville du domicile de votre collaborateur :
[Ville de Liège / Ville de Verviers / Ville de Huy](#)

• La location de vélo

[Provelo - Liège](#)

Dans les grandes villes et communes, vous trouverez également :
[Bluebike](#) près des gares, arrêts de tram/bus : cotisation de 12 € par an, tarif d'utilisation par 24 heures, aperçu mensuel des trajets, paiement par domiciliation.



2. La voiture, permis et infos voiture sans permis

- **Voiture partagée :**

- [Cozywheels](#)
- [Cambio](#)

- **Location de voiture :**

- [Rental Cars I Liège](#), ...
- Éventuellement auprès du garage personnel du travailleur.

- **Le carpooling :** [Carpool](#), ...

- **La réparation de voiture :** concessionnaire propre ou garagiste indépendant.

- **Le permis de conduire B**

Obtention du permis de conduire expliquée pas à pas :

- [Passer le permis de conduire pratique catégorie B](#)
- [Liste des écoles de conduite agréées](#)
- [Trouvez un centre d'examen](#)
- Le coût varie d'une école de conduite à l'autre.
Des coûts officiels sont liés aux examens et documents.

- **Permis de conduire étrangers :** Qui peut conduire en Belgique ?

Il existe 3 types de permis de conduire :

- a) **Un permis de conduire national européen :**

- a une date de validité administrative,
- possède une durée de validité de max. 15 ans,
- est reconnu dans tous les États membres européens.

Tant que la durée de validité d'un permis de conduire européen n'arrive pas à expiration, il n'y a aucun besoin de l'échanger contre un permis de conduire belge.

Il est conseillé d'échanger tout permis de conduire européen, dont la durée de validité expire dans les trois mois.



b) Un permis de conduire national européen dépourvu d'une durée de validité administrative

Il doit être échangé contre un permis de conduire belge sur lequel figure une nouvelle durée de validité administrative.

Le titulaire doit être inscrit depuis deux ans dans une commune belge.

c) Un permis de conduire national non européen et un permis de conduire qui permet de circuler en Belgique sur la voie publique pendant une période de 185 jours maximum.

Voici [la liste des pays hors UE ou EEE](#) qui délivrent des permis de conduire reconnus.

Un permis de conduire national non européen reconnu peut être échangé à la commune contre un permis de conduire national belge aux conditions suivantes :

- reconnu,
- en cours de validité,
- obtenu dans une période dans laquelle la personne concernée n'était pas inscrite en Belgique,
- la nationalité du titulaire et du permis de conduire est la même,
- authentique.

3. Transport de personnes moins mobiles

- **Centrale des moins mobiles (CMM)**

Cette centrale a pour but d'offrir des possibilités de transport aux personnes qui disposent d'un petit revenu et/ou qui ont une mobilité réduite, comme les personnes âgées, les personnes disposant d'un petit revenu, souffrant d'un handicap (physique) qui ne peuvent se permettre de prendre un taxi.

Prestation de services offerte par la commune, le CPAS ou une autre organisation.



Il y a certaines conditions : le revenu ne peut pas être supérieur à deux fois le revenu d'intégration sociale (R.I.S) et l'utilisateur ne doit pas pouvoir accéder (ou accéder difficilement) aux transports en commun.

Cotisation de 10 € par an ou de 15 € par an/couple, chaque trajet coûte environ 0,30 €/km, réservation au moins 48 heures à l'avance.

- **Bien vivre chez soi** : obtenir une aide en mobilité et en transports

- **Transport de personnes à mobilité réduite à Liège**
 - **Asta** : fédération de transport adapté pour personnes à mobilité réduite
 - **Service de transport bénévole** : province de Liège
 - **Répertoire des organismes** assurant le transport des personnes en incapacité de se déplacer sur le territoire de la Ville de Liège
 - **Tele-service Liège** : un service de transport avec véhicules adaptés
 - **Altéo Liège/Huy/Waremme** :
Mouvement social qui propose des aides de déplacement et transport aux personnes malades, moins valides et handicapées.

- **Les transports en commun :**
 - **Le Tec** a un système d'abonnement pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Les bénéficiaires de l'intervention majorée peuvent obtenir une réduction, un abonnement à un prix avantageux.

L'application TEC facilite l'utilisation du réseau grâce à des informations en temps réel, des alertes d'arrêt, un bouton retour à la maison, une fonction de sauvegarde de l'itinéraire, des arrêts, des lignes ou des lieux favoris.
 - **La SNCB** a un système d'abonnements et tickets.

Les personnes bénéficiant d'une intervention majorée profitent d'une réduction.

L'application SNCB facilite l'accès aux horaires, aux informations en temps réel et aux achats de tickets.

VI. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



A. Les signaux possibles

- > Se faire porter malade sans certificat médical.
- > Présenter un signe de dépendance (alcool, drogue, médicaments, jeux, etc.).
- > Subir ou faire subir des violences familiales.
- > Présenter des douleurs physiques et psychiques.
- > Avoir une apparence peu soignée et un manque d'hygiène personnelle.

B. Services concernés qui peuvent apporter de l'aide pour ces différents signaux

1. Médecin généraliste

- **Centre de santé de quartier**

Fonction de recherche de prestataires de soins

- via [le site Web de la Mutualité Chrétienne \(MC\)](#).
- via [le site de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité \(INAMI\)](#).

2. Dépendance

Permettre de discuter de cas de présomption d'abus d'alcool, de consommation de drogue, de dépendance aux jeux, dépendance aux médicaments, etc.

- **Infor Drogues**

Cet organisme permet de demander des informations, conseils ou une réorientation.

- **Groupes d'entraide pour personnes dépendantes**

- [Groupe des alcooliques anonymes](#)
- [Rélia](#) : Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisé en assuétudes
- [Clinique du jeu](#)
- [Fedito](#) : réseaux s'aide et de soins spécialisés assuétudes

- **Alcool, drogues et médicaments**

Tests en ligne, programmes d'aide et accompagnement.

- [Test Alcool](#)
- [Alcool, drogues, internet, somnifères, jeux](#)

- **Soins ambulants et résidentiels**

- [Liste centres de rééducation toxicomanie conventionnés](#)
- [Start-Mass](#) : maison d'accueil pour usagers de drogues illicites majeurs

3. Violences intrafamiliales et infantiles

- **Police : [SOS 112](#)**

- **Points de contact :**

- [Ecoute violences conjugales 080030030](#)
- [Maisons d'accueil spécialisées dans les violences conjugales](#)

4. Auteur et/ou victime d'une infraction

Un auteur, une victime ou un proche peut ressentir le besoin de parler :

- [Une aide immédiate, psychologique ou soutien judiciaire](#)

Le parquet peut proposer une médiation en cas de litige entre le suspect et la victime. Cette médiation peut par exemple déboucher sur des excuses, une indemnisation, etc.

- [Liste des services de médiation](#)

5. Douleurs physiques et psychiques

- **En urgence/en crise**

- [Isosl](#) : traitement ambulatoire de crise : Liège



- **Médecin généraliste :** [Trouver une maison médicale](#)

- **Besoin d'un soutien psychologique :**
 - [Contacter un réseau de santé mentale pour enfants et adolescents](#) (jusque 23 ans inclus)
 - [Contacter un réseau de santé mentale pour adultes](#) (à partir de 15 ans)

- **Pensées suicidaires ou tentative de suicide :** [J'ai besoin d'aide](#)

- **Télé-accueil :** [107](#)

- **Victime et/ou témoin de cyber harcèlement :** [Be safe](#)

- **Discrimination :** [Signaler une discrimination](#)

- **Informations et clarification :**
 - Personne de confiance au sein de l'entreprise
 - Médecin généraliste : [Trouver une maison médicale](#)
 - Médecin du travail
 - Service interne ou externe pour la prévention et la protection au travail

- **Groupes d'entraide et de paroles :**
[Liste des groupes d'entraide de la Province de Liège](#)

- **Aide pour les formalités administratives**
 - Impôts : [aide à la déclaration](#)

Sur la déclaration fiscale du travailleur figurent les informations du bureau fiscal.

- **Mutualité :**

Le service social de la mutualité (= fonds de la santé) du travailleur concerné peut également l'aider avec diverses tâches administratives et éventuellement le réorienter de manière ciblée.

- **CPAS :**

Le [CPAS](#) du domicile du travailleur

VII. ENFANTS

A. Les signaux possibles

- > Avoir besoin de garde d'enfants pour bébés et tout-petits.
- > Avoir besoin de garde d'enfants durant les périodes extrascolaires.
- > Présenter des problèmes de garde d'enfants pendant les vacances scolaires.
- > Demander de l'aide pour le choix des études, bourse d'études, etc. pour ses enfants.
- > Faire subir de la maltraitance infantile (abus physique ou sexuels).
- > Avoir des questions en matière d'éducation.
- > Avoir besoin de support pour les enfants souffrant d'un handicap.
- > Demander des informations concernant les allocations familiales.

B. Services concernés qui peuvent apporter de l'aide pour ces différents signaux

1. Questions générales concernant la maternité

Bureaux de consultation, point d'appui pour parents d'enfants jusqu'à 6 ans, garde d'enfants.

[Trouver un bureau de consultations près de chez vous](#)


2. Garde d'enfants

Informations générales et outil de recherche sur [les milieux d'accueil](#).

Enceinte et à la recherche de services de garde d'enfants ?

a) Quand commencer ses recherches et de quels éléments tenir compte ?

Commencer de préférence dès que vous savez que vous êtes enceinte. Donc 12 mois avant le début de la garde d'enfants (9 mois de grossesse + 3 mois de congé de maternité). N'attendez donc pas ; vous n'êtes pas la seule à être enceinte et à chercher une solution de garde d'enfants.



Vous devez réfléchir à l'avance, planifier et parler avec votre partenaire et votre famille des points suivants :

- la date de début présumée de l'accueil du nouveau-né,
- le nombre de jours d'accueil par semaine ou par mois,
- les heures auxquelles vous irez conduire votre futur enfant, le rechercher et les heures d'ouverture du service de garde d'enfants,
- le moment durant lequel la famille ou les grands-parents pourraient s'occuper de l'enfant à naître,
- les personnes qui s'occuperont de l'enfant en cas de maladie, de fermeture de l'accueil lors des vacances ou de force majeure,
- la vision que vous avez quant à l'éducation et ce qui importe à vos yeux lors de la garde de votre enfant.

La garde des bébés et tout-petits se fait généralement jusqu'à l'âge de 2,5 ans, voire dans certains cas jusqu'à 3 ans (par exemple après les grandes vacances).

b) Combien coûte la garde d'enfants ?

Il y a plusieurs calculs tarifaires possibles.

Le tarif de la garde d'enfants lié aux revenus.

- Dans ce cas, le tarif de garde se calcule en fonction du revenu et de la composition de ménage.
- Il est alors obligatoire d'avoir une attestation du tarif sur base des revenus.
- Sans cette attestation, il n'est pas possible d'opter pour une garde d'enfants dans une structure liée aux revenus.
- **Consultez le barème de participation financière parentale**
- Attention : un régime de paiement en cas d'absence de l'enfant s'applique.
- Le tarif est recalculé chaque année.



Les crèches privées appliquent généralement le tarif de leur choix.

- Il est important de s'informer des conditions tarifaires à l'avance.
- Veillez à ce que l'établissement soit bien agréé par l'ONE pour s'assurer d'une sécurité et d'un bien-être de l'enfant.
- Attention, souvent des règles strictes s'appliquent aux présences et absences.
- Les parents rencontrant des difficultés financières peuvent éventuellement demander une intervention dans le coût de l'accueil. La demande doit être introduite par le biais du CPAS de la commune/ville du travailleur concerné.
- Chaque année, une attestation fiscale est délivrée ; celle-ci permet de déduire une partie des frais de garde dans la déclaration d'impôts.

c) Quelles sont les possibilités de garde d'enfants pour les bébés, tout-petits et pendant les vacances pour les enfants en âge de scolarité ?

- Accueil de bébés et tout-petits chez une accueillante agréée ou auprès d'un service d'accueil de groupe.
- À plus petite échelle : dans une famille d'accueil (ancienne dénomination : accueillante).
- Accueil de groupe : à partir de l'école primaire jusqu'à 12 ans inclus.
- Chez les grands-parents ou la famille.

3. Accueil extrascolaire pour enfants de l'école primaire à 12 ans inclus

Trouver un accueil et contacter les infrastructures d'accueil extrascolaire pour enfants via [la brochure d'accueil des enfants durant leur temps libre](#).


4. Vacances scolaires : stages et activités - payantes ou gratuites

Toutes les places sont rapidement occupées : il faut s'inscrire largement à l'avance.

Prêtez attention à la date d'inscription annoncée.

Vérifiez l'offre et les prix à l'avance.

Dès la première seconde de l'ouverture des inscriptions : inscrivez-vous !



Voici quelques organismes où trouver des stages pour enfants durant les congés scolaires.

- [Services communaux jeunesse de la Ville de Liège : stages et activités](#)
- [Stages sports en Province de Liège : Promosports](#)
- [Stages pour enfant en Province de Liège : Sport Finder](#)
- [Centres de vacances agréés](#) : liste de centres d'accueil agréés pour les enfants pendant les vacances (les informations peuvent être intéressantes pour tous les enfants)
- [Organisation de jeunesses](#) : organisations qui s'adressent aux jeunes de **moins de 30 ans** et prévoit des activités
- [Loisirs adaptés pour les enfants souffrant d'un handicap](#)

5. Le congé parental

Il s'agit d'un droit, sous certaines conditions et l'employeur peut exprimer un refus et souhaiter une flexibilité en termes de semaines ou mois en cas d'interruption à mi-temps.

Voici les conditions :

- Etre 12 mois en service lors des 15 mois précédant la demande
- Avoir un enfant qui n'a pas atteint l'âge de 12 ans
- Avoir un enfant avec handicap/besoins spécifiques qui a moins de 21 ans
- Bénéficier d'une interruption d'1/5, d'1/10 ou d'un mi-temps en cas de travail à temps plein

La demande par l'employeur se fait par le biais du guichet électronique de l'ONEM et pour le travailleur concerné par le biais de l'organisme de paiement.



6. Un enfant malade

Les solutions possibles sont :

- Le congé pour raisons familiales (uniquement en cas de circonstances imprévues, pour motifs impérieux), max. 10 jours/an
- La famille/les grands-parents/son propre réseau
- L'aide professionnelle : Garde à domicile d'enfants malades de la mutualité du collaborateur
 - Uniquement si vous êtes membre de la mutualité
 - Les conditions et tarifs varient d'une mutualité à l'autre
 - Un tarif réduit est souvent possible pour les personnes bénéficiant d'une intervention majorée
 - L'âge des enfants malades à garder va jusqu'à 12 ou 14 ans (information à demander à la mutualité)
 - Le nombre maximum de jours par an et par enfant est à demander à la mutualité
 - Un certificat médical est nécessaire
 - Un paiement par heure, pas de tâches ménagères
 - Un démarrage de la garde à domicile selon le moment de la demande et la disponibilité du service

Infos et conditions : auprès de la mutualité du travailleur.

7. Services de baby-sitting

- [BSiT](#)

Application qui permet d'entrer en contact avec des baby-sitters de votre région
Télécharger via Google Play ou l'Appstore

Membres de la mutualité indépendante : 2 mois d'abonnement gratuit
Pour les membres de Partena : 2 mois gratuits pour la formule BsitOne

- [Sitly](#)

Portails web qui référencient des baby sitters.

- [Care, Topnanny](#)

Service de nounou.

8. Economie partagée

- **Les voisins s'entraident** avec [Helpper](#), [Ring Twice](#), moyennant rémunération.

9. Les allocations familiales et la prime de naissance

a) Les allocations familiales :

Tous les enfants qui vivent en Belgique ont droit aux [allocations familiales](#).

Votre enfant habite en **Wallonie** ?

Vous trouverez plus d'informations sur [AVIQ](#) et [bénéficiaire d'allocations familiales en Wallonie](#)

Les montants de vos allocations et les suppléments d'après votre situation : [Famiwal](#)

- Depuis 2019, les montants des anciennes allocations familiales ont été conservés : les parents ont droit à un supplément dans le nouveau système.
- La prime de naissance est un montant fixe versé lors de chaque naissance ou adoption.

b) La prime de naissance :


- demande à introduire soi-même maximum 4 mois avant la naissance de l'enfant, moyennant un certificat médical. Paiement 2 mois avant la naissance.
- en cas d'adoption, **voir info**.
- non remboursable, fraude.
- paiement automatique après la déclaration de naissance ou de la déclaration d'enfant adopté à la commune.

• Choisir l'organisme de paiement des allocations familiales

Un salarié peut lui-même choisir parmi les 5 [organismes de paiement](#).

• Il n'a pas effectué de choix ?

Il sera alors automatiquement affilié auprès de l'organisme de paiement [Famiwal](#)



Le salarié peut changer l'affiliation de son enfant à l'organisme de paiement de son choix dans les 3 mois à compter de la naissance.

- En cas d'adoption : informations concernant la **demande**
- Si le salarié dispose des allocations familiales mais ne sait pas auprès de quel organisme il est affilié, il peut le vérifier via :
 - ses extraits de compte
 - le biais de l'outil en ligne : «**contact famiwal**»
 - le numéro de téléphone : 0800 13008

10. Les allocations d'étude

- **Supplément scolaire pour les étudiants de l'enseignement supérieur ou de l'université**

L'étudiant doit être Belge au 31.12 de l'année scolaire pour laquelle la demande est introduite ou les parents habitent depuis un moment déjà en Belgique.

- **L'attribution du supplément scolaire dépend des éléments suivants :**
 - les revenus de la famille (pensions alimentaires et allocations incluses)
 - la situation familiale
 - la formation doit être agréée
 - la formation doit donner suite à l'obtention d'un diplôme
 - la formation doit disposer de suffisamment de crédits d'études
 - **l'introduction doit être faite** à partir du 01/07 jusqu'au 31/10 de l'année académique concernée
 - la demande de bourse doit être répétée chaque année académique.
- **Lien vers les annuaires d'établissements d'enseignement et de l'administration de la fédération Wallonie-Bruxelles**



11. Présomption d'abus d'enfants - de maltraitance d'enfants

- Un employeur peut entendre ou suspecter qu'un collaborateur néglige ou maltraite ses enfants ou les abuse, ou recevoir un collaborateur qui partage une histoire d'abus d'enfants/de maltraitance d'enfants et ne sait pas quoi faire.
- Voir rubrique : **Maltraitements infantiles**.
- Point de contact le 103 ou le 116000 de manière tout à fait anonyme ou encore le 101 (police)

12. Questions concernant l'éducation

- Les collaborateurs peuvent parfois se poser des questions concernant l'éducation des enfants. Ils peuvent s'adresser à :
 - [l'ONE](#)
 - [la Maison de naissance](#) dans la commune du collaborateur
 - [la maison de l'enfant](#) dans la commune du collaborateur
- **Un point d'appui** offre une aide à l'éducation accessible aux parents vulnérables d'enfants de 0 à 6 ans et aux femmes enceintes.
- [Association belge des parents et de leurs enfants LGBTQI+](#)
- [Associations pour personnes handicapées](#)

13. Carte sociale pour jeunes

Loisirs - Sexualité - genre - dépendance

- Centre de planning familial en Wallonie : [Love attitude](#)
- LGBTQ+: [Maison Arc-en-ciel de Liège](#)
- Un endroit sûr pour les jeunes, une oreille attentive et des activités ludiques : [A.M.O](#)
- Centre d'informations jeunesse : [Infor jeunes Hannut](#), [Centre J I Liège](#)

VIII. LOISIRS ET RENCONTRES

A. Les signaux possibles

- > Se plaindre d'être toujours seul(e) à la maison.
- > Avoir besoin d'un cercle d'amis.
- > Etre devenu(e) veuf ou veuve et a besoin de personnes qui vivent la même chose.
- > Avoir récemment fait son coming-out et a besoin d'un support.

B. Services concernés qui peuvent apporter de l'aide pour ces différents signaux

1. Offre d'activités de loisirs

- [Clubs de sport Adepts](#)
- [Sports en wallonie](#)
- [Agenda balades & randonnées en Wallonie](#) : envie de vous dégourdir les jambes ?
- [OnVaSortir !](#) : site Web regroupant les activités dans le Namurois

2. Personnes isolées, célibataires et familles monoparentales

- [Happy Friends I Liège](#) : activités et soirées pour célibataires
- [OUT.be](#)
- [Rencontres à Liège: rencontrez d'autres célibataires liégeois \(flashdate.be\)](#)

3. LGTBQ+

- LGTBQ+: [Maison Arc-en-ciel de Liège](#)

IX. APPRENTISSAGE



A. Les signaux possibles

- > Explique le souhait de suivre une formation.
- > Souhaite obtenir un diplôme de l'enseignement secondaire, se lancer dans l'enseignement de la deuxième chance.
- > Présente un besoin d'aptitudes numériques.
- > Doit s'intégrer- suivre des cours de français.

B. Services concernés qui peuvent apporter de l'aide pour ces différents signaux

- **Formations au Forem** pour les salariés et les demandeurs d'emploi
- **Enseignement Promotion sociale I Province de Liège :**
Formations destinées aux adultes
- **Ipeps I Enseignement de promotion sociale Liège :** formations pour acquérir les techniques de base et fonctionnalités des logiciels en vue de résoudre des problèmes courants dans le milieu familial, professionnel, scolaire...
- **Wallangues :** formation en langues gratuite
- **Parcours d'intégration des primo-arrivants :** cours d'intégration pour primo-arrivants

XI. INTÉGRATION

A. Les signaux possibles

- > Demande/prolongation permis de travail/cartes de travail.
- > Questions sur la sécurité sociale (allocation maladie, pécule de vacances, etc.) pour travailleurs étrangers.
- > Questions sur les permis de séjour.
- > Questions sur les conditions des cours d'intégration.
- > Demande de nationalité.
- > Besoin d'un traducteur/interprète.

B. Services concernés qui peuvent apporter de l'aide pour ces différents signaux

- Office des étrangers
 - Informations, thèmes et réglementation pour citoyens européens et ressortissants de pays tiers qui arrivent en Belgique et y séjournent.
 - Pour toutes les informations sur le droit des étrangers et le droit de séjour.
 - Pour la demande de la nationalité belge et une naturalisation exceptionnelle.

1. Asile et migration

- Venir travailler en Belgique
- Le portail européen sur la mobilité de l'emploi

2. Mutualités

- Coming2Belgium : informations concernant la sécurité sociale pour les étrangers
- Caritas : le regroupement familial

3. Cours d'intégration

- Parcours d'intégration en Wallonie